

Conservatoire à rayonnement départemental Syndicat Mixte approuvé par arrêté préfectoral du 19 novembre 1982

COMITE SYNDICAL DU 08 OCTOBRE 2024 LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES (Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales)

DEL-21: Protection sociale complémentaire. Adhésion au contrat collectif d'assurance prévoyance /convention de participation proposé par le CDG40

DEL-22: Protection sociale complémentaire. Montant de la participation employeur au risque prévoyance pour les agents du CDL40; Contrat collectif assurance TERRITORIA MUTUELLE

DEL-23: Création d'un emploi permanent en CDD d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} Classe -Contrebasse jazz-

DEL-24: Modification du temps de travail d'un emploi permanent CDI d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet -Piano jazz-

DEL-25: Modification du temps de travail d'un emploi permanent CDI d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet -Tuba-

DEL-26: Modification à la baisse du temps de travail d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet -Musiques Traditionnelles-

DEL-27: Modification du tableau des effectifs: suppression d'emplois

DEL-28: Modification du temps de travail d'un emploi permanent CDI d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet -Claviers modernes-

DEL-29 : Admissions en non-valeur -créances irrécouvrables-

Affichage au siège du Conservatoire des Landes, le 02 octobre 2024

La Présidente Rachel DURQUETY

Vice-Présidente du Conseil Départemental des Landes

Maison des Communes BP 30069 40002 Mont-de-Marsan Cedex

Tél.: 05 58 85 80 00 Fax: 05 58 85 81 40

Mél: administration@conservatoire40.fr